



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 102889

Texte de la question

M. Philippe Gomes attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les crédits de fonctionnement attendus pour la future antenne de l'université de la Nouvelle-Calédonie. Il rappelle que la création de cette nouvelle implantation universitaire à Koné, en province nord, doit entrer en fonctionnement à la rentrée de février 2019. Il relève que la formation des femmes et des hommes est un objectif prioritaire de l'accord de Nouméa, dont l'article 4.1 prévoit que « l'Université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie », et constitue un enjeu crucial pour la poursuite du rééquilibrage engagé sur le territoire depuis déjà trente ans. Il souligne que les efforts de l'État doivent être à la hauteur de ces engagements officiels pris de longue date. Il relève que si des crédits d'investissement immobilier ont effectivement été octroyés pour favoriser l'installation de la future antenne universitaire en province nord, la question des moyens en fonctionnement reste néanmoins très incertaine. Il constate en effet qu'au titre des emplois nouveaux ayant vocation à soutenir la politique de site, l'université de la Nouvelle-Calédonie n'a bénéficié pour 2016-2017 que de 4 postes alloués, soit bien moins que des universités similaires. À cet égard, il propose que des moyens financiers supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de cette entité universitaire soient inscrits dans le prochain contrat pluriannuel de l'université. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend poursuivre son soutien en faveur de l'université de la Nouvelle-Calédonie et contribuer à ce que son antenne en province nord puisse fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gomès](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102889

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1415

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)